

**CIRCULAIRE POUR TOUS LES ADHERENTS
L'UFNAFAAM CAMAF**

Le Fonctionnement Interne de l'UFNAFAAM change à compter du 1^{er} Janvier 2018 suite aux décisions prises lors des votes des dernières Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
(De Juin 2017. (CF PV N°356 de Juin 2017))

***TOUT ADHERENTMEMBRE D'UNE ASSOCIATION AFFILIEE A L'UFNAFAAM
DEVRA REGLER UNE COTISATION ANNUELLE DE 35€***

Ce montant comprend :

L'Adhésion et le Pack Assurances ⇒ RCP + JURIDIQUE + DOMMAGE AUX BIENS

Le Pack assurance ne pourra plus être en option et sera intégré à l'adhésion individuelle sans pouvoir être dissocié

« ADHESIONS UFNAFAAM +PACK ASSURANCES + CAMAF SONT OBLIGATOIRES »

La fiche doit être accompagnée des chèques correspondant daté et signé

☒ A retourner CAMAF Service Comptabilité
21 Rue Marc Sangnier 49000 Angers

Adhésions 2018	Rappel	Documents à conserver A Vie
<p align="center">Pour L'UFNAFAAM</p> <p>Les Chèques à l'ordre de l'UFNAFAAM Trois Options</p> <p>1 Option ADH 12€ + Pack Assurances 23€ = 35€</p> <p>2 Option ADH 12€ + Pack ASS 23€ + AM 32€ = 67€</p> <p>3 Option Les Assistants Familiaux Assistants Maternels retraités qui prennent la Mutuelle Santé et les Bénévoles Retraités ne paient que l'Adhésion à l'UFNAFAAM ⇒ Soit 12€</p> <p align="center">Pour la CAMAF</p> <p>Les Chèques à l'ordre de CAMAF Fonctionnement Deux options</p> <p>1 : ADH seule 26€ pour celles qui souhaitent recevoir par Mail Petit diable revue et diverses infos de l'UFNAFAAM & CAMAF)</p> <p>2 : ADH + FP 34€ pour celles qui veulent recevoir par courrier petit diable revue et diverses infos de l'UFNAFAAM & CAMAF)</p> <p align="center">BON A SAVOIR</p> <p>Vous devez envoyer la fiche pour le 22 Décembre 2017 pour une bonne organisation tous les CHQ de l'UFNAFAAM sont envoyés en janvier 2018 Les CHQ CAMAF en janvier 2018</p>	<p>Les contrats assurances sont valables du 1^{er} Janvier 2018 AU 31 Janvier 2018</p> <p>Si vous oubliez de prendre votre assurance et que vous avez un accident Attention il ne sera pas pris en charge</p> <p align="center">L'adhésion UFNAFAAM L'adhésion CAMAF sont valables Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre inclus</p> <p align="center">Aucune réduction & remboursement</p> <p>Pour celles qui veulent recevoir leurs attestations Assurances par courrier joindre obligatoirement une enveloppe pré-timbrée 1,20€</p> <p align="center">TOUT MEMBRE QUI NE RESPECTERA PAS LES DECISIONS PRISES LORS DES AG DE L'UFNAFAAM NE FERONT PLUS PARTI DE L'UFNAFAAM ET NE POURRONT PAS PARTICIPER AUX ACTIVITES DES MINI JARDINS</p>	<p>Tous ces documents cités ci-dessous sont à</p> <p align="center">CONSERVES A VIE</p> <p>Même si vous changez de profession .Rangez-les dans un classeur</p> <p align="center">↓</p> <p>Vos contrats de travail Vos différents courriers La PMI /l'URSSAF/L'ASSEDIC POLE EMPLOI Lettres adressées à vos employeurs en Recommandé avec A/R Réponse de vos employeurs En Recommandé avec A/R Vos courriels / messages/ SMS/MMS Nous en aurons besoin pour vous aider et faire valoir vos droits Egalement nécessaire pour les Conseils des Prudhommes Et votre jurisprudence</p>

LEXIQUE

UFNAFAAM : Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels

CAMAF Coordination Assistants Maternels Assistants Familiaux

ASS → ASSURANCES

ASS RCP → RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ASS DAB → DOMMAGES AUX BIENS

ASS PJ → PROTECTION JURIDIQUE

ASS AM → AUTO MISSION